

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 9

Rubrik: La prévention des accidents sous le signe de la coordination

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La prévention des accidents sous le signe de la coordination

Coup d'œil rétrospectif du BPA sur sa fructueuse activité

Connaissances nouvelles en matière de prévention

Si l'on persiste à penser, dans certains milieux, que la prévention des accidents est avant tout une affaire d'appels à la prudence et de communiqués, le dernier rapport d'activité du Bureau suisse d'études de prévention des accidents (BPA) mettra sans peine un terme à ce préjugé. Il est vrai que durant l'exercice 1967/68, une large place a été faite à l'éducation du public par la voie de la presse, de la radio, de la télévision, d'affiches, de conférences, de discussions publiques, etc. Il n'en demeure pas moins que l'activité de loin la plus importante s'est exercée en silence dans les domaines extraordinairement variés de la technique du trafic, de la recherche fondamentale et de la documentation. Une division «éducation routière» s'occupe surtout de la jeunesse, tandis qu'un autre groupe se consacre à la collaboration avec le commerce, l'artisanat et l'industrie. La prévention des accidents de sports, et plus particulièrement de ski, est devenue, avec la prévention routière, une des activités prioritaires du BPA.

Grâce à la compréhension de toutes les institutions intéressées et à leur volonté de collaboration, une coordination efficace a pu être établie dans la presque totalité des domaines touchant à la prévention des accidents non professionnels, ceci pour le plus grand bien de la cause. Le fait que le BPA s'occupe des aspects aussi bien techniques que psychologiques de la prévention des accidents et réunit en une seule et même institution tous les services intéressés s'avère à cet égard particulièrement favorable.

En tant que secrétariat technique de la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier (CSR=organisation dans laquelle sont représentés la Confédération, les cantons, les organisations intéressées), le BPA garantit, en commun avec le secrétariat

administratif géré par la Fédération routière suisse (FRS), l'exécution uniforme, dans le thème comme dans le temps, des campagnes éducatives en Suisse. Celles-ci contribuent dans une large mesure à contenir la courbe des victimes des accidents de la circulation dans des limites relativement favorables.

Un bilan surprenant

Bien qu'en Suisse, les voitures de tourisme parcourent un kilométrage moyen particulièrement élevé de 17 000 kilomètres environ par année, le nombre des victimes d'accidents de la circulation est demeuré constant depuis 1960, contrairement à l'évolution dans toute une série de pays européens. Compte tenu du nombre d'habitants, on enregistre même, de 1957 à 1966, un recul de 4% du nombre des personnes mortellement atteintes! Cette constatation prend toute sa valeur lorsqu'on considère les résultats atteints à l'étranger: Allemagne occidentale: +5%; Autriche: +9%; USA: +19%; Italie: +19%; France: +29%; Grande-Bretagne: +35%; Pays-Bas: +35%; Suède: +40%, et Belgique: +44%.

Il s'agit donc de considérer la question sous son vrai jour et d'accueillir avec davantage de prudence que ce n'a été le cas jusqu'ici les cris d'alarme inspirés de préoccupations politiques, de prestige ou autres. A vrai dire, cette façon d'envisager la situation sous son angle purement relatif ne doit pas faire illusion sur le chiffre absolu des accidents, qui reste fort déprimant. Le BPA considère au contraire comme le premier de ses devoirs de mettre les connaissances acquises par ses propres études et celles de tiers au service de la stabilisation et, si possible, de la diminution du nombre d'accidents et de leur interminable cortège de séquelles. Le nouveau rapport d'activité montre une fois de plus les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et plus particulièrement dans celui de la technique de la circulation. Une partie statistique très développée en fait une précieuse source de renseignements.

Collaboration jusque dans des domaines spéciaux

Que ce soit:

- au sein de la Société suisse pour les ceintures de sécurité qui, en délivrant un insigne de qualité, exerce une fonction typiquement protectrice en faveur des consommateurs,
- dans le cadre de la Commission suisse pour la prévention des accidents sur les pistes de ski, qui s'occupe de l'unification de la signalisation des pistes, des signaux et des problèmes touchant le service d'ordre,
- sur le terrain de la Prévention routière internationale (PRI), qui assure les échanges d'expériences et de matériel entre les Etats,

— dans le pays même, en participant aux travaux des commissions fédérales et cantonales,

- en contribuant de façon prépondérante à renseigner le public sur les résultats des grandes enquêtes (alcool, limitations de vitesse, fixations de sécurité pour les skis, etc.),
- en collaborant aux travaux des autorités, des associations ou entreprises,

le BPA accomplit, dans ses efforts de coordination, une de ses tâches les plus fructueuses.

Mais la coordination et des directives bien comprises ne doivent jamais se trouver en contradiction avec la structure fédéraliste du pays et avant tout ne jamais tendre au dirigisme ou à une centralisation schématique. Une large place doit toujours être laissée à l'initiative individuelle.



COMPTEUR D'HEURES



Fr. 74.—
seulement

Indique la circulation effective du moteur en heures et en minutes.

Pour tous les tracteurs et machines agricoles. 6, 12 et 24 volts.

Krautli Auto Parts S.A., Zurich
Dépôt Lausanne, 12, Avenue W.-Fraise
Tél. 021 - 27 88 72

Les efforts de perfectionnement et de développement ne sont pas seulement légitimes, mais indispensables. Ils doivent cependant s'appuyer raisonnablement sur des principes éprouvés. Si notre pays suscite parfois quelque envie en raison de son organisation dans le domaine de la prévention des accidents non professionnels, ce ne saurait être pour nous un sujet d'orgueil, mais tout au plus de reconnaissance discrète, telle qu'elle s'exprime dans le dernier rapport de 52 pages richement illustrées du BPA. Cette brochure revêt un caractère purement documentaire. C'est pourquoi elle convient aussi bien aux autorités et aux spécialistes qu'au grand public comme ouvrage de référence contenant un grand nombre de renseignements précieux sous un volume très réduit. Ce rapport peut être obtenu au prix de 4 francs auprès du Bureau suisse de prévention des accidents, Lauenstrasse 9, 3008 Berne.

Il n'est plus toléré que des jeunes de moins de 14 ans conduisent des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique.